COMMUNES DE NOVILLE, RENNAZ, VILLENEUVE

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION INTERCOMMUNAL
"LES FOURCHES"

Plan d'occupation du site

ECHELLE 1/2'000

N

Echelle 1:2'000
0 40 100 m.

Organisation du bâti

- Périmètre du plan partiel d'affectation intercommunal
- Périmètre d'évolution des constructions :
  - Habitat groupé ou individuel groupé - A
  - Habitat dispersé - B
  - Activités
  - Industrie - artisanat
  - Mixte (activités - habitat)
- Bande d'implantation
- Espace arrière (prolongement bâtiment principal, dépôts, places de stationnement)
- Périmètre du site contaminé
- Stationnement public

Gestion du paysage

- Espace de dégagement et d'accueil
- Espace vert
- Espaces naturels
- Espace paysager
- Parc public, promenade
- Espace libre
- Plantation structurante nouvelle / à conserver
- Haie dense (plantation dissuasive - 1 à 2 m de large)

Circulations

- Desserte secondaire
- Liaison piétonne
- Liaison piétonne/cycle Tronchenaz-Bourg de Villeneuve
- Espace de Franchissement de l'Eau Froide

Information indicative:

- Forêt
- Canal de l'eau Froide / lac

GEA Vallotton et Chanard **SA** - architectes - urbanistes FSU - 28, Rue de Bourg - CH - 1003 Lausanne
Groupe d'Etude en Aménagement du territoire - planification et mobilité urbaine - Tél. 021 310 01 40
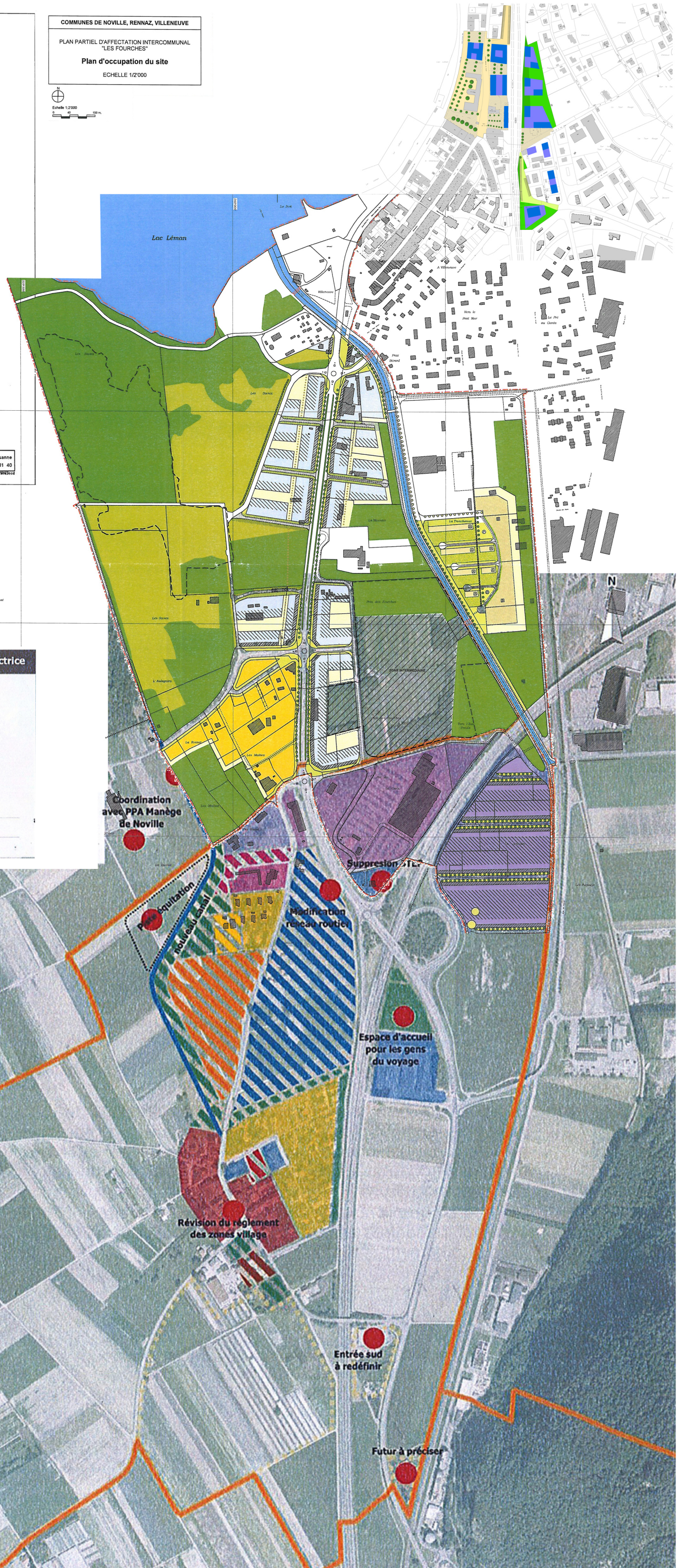
Lausanne, novembre 2005 report plan d'occupation du sol.indd